



MAF : Gestion dégradante et inacceptable !

La section locale Force ouvrière Justice tient à dénoncer une nouvelle fois les conditions indignes dans lesquelles les personnels pénitentiaires sont contraints d'exercer leurs missions, suite à la gestion d'une détenue présentant des troubles graves du comportement, allant jusqu'à déféquer sur elle-même et dans sa cellule.

Les agents, une fois encore, se retrouvent seuls face à des situations extrêmes, sans moyens adaptés, ni soutien institutionnel suffisant. Il est inacceptable que les personnels de surveillance soient exposés à de telles conditions d'hygiène déplorables, au mépris de leur santé et de leur sécurité.

Le traitement d'un tel cas relève clairement d'une prise en charge médico-psychologique adaptée, et non d'une simple gestion pénitentiaire de routine.

Force Ouvrière Justice rappelle que :

Le respect de la dignité humaine, tant pour les personnes détenues que pour les personnels, est un principe fondamental consacré par le Code de procédure pénale. **L'administration a l'obligation d'assurer des conditions de travail décentes pour les agents et de mettre en œuvre les dispositifs sanitaires et médicaux nécessaires à la prise en charge de ces situations.**

Les personnels ne sont ni des soignants, ni des intervenants psychiatriques : leur rôle est la garde, pas le soin.

Force Ouvrière Justice exige :

- Une prise en charge adaptée de la détenue dans un secteur spécifique.
- La mise en place immédiate d'un suivi médical renforcé pour le détenu concerné, en lien avec les services de santé compétents (UCSA, SMPR).
- Une désinfection complète et rapide des locaux insalubres.
- La reconnaissance de la pénibilité et de l'exposition à des risques biologiques, notamment par une fiche d'exposition et un accompagnement médical adapté.

Force Ouvrière Justice apporte tout son soutien aux collègues confrontés à cette situation et rappelle à l'administration ses obligations en matière de santé, sécurité et dignité au travail.

Nous n'accepterons pas que le personnel soit une fois de plus la variable d'ajustement d'un système défaillant.

Sans solution Force Ouvrière Justice prendra ses responsabilités !

Adresse du Bureau local : Base Vie
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-merogis@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleuryMerogis)

SLP **FO Justice** Fleury-Mérogis
Le 12 novembre 2025

